publique que nous voulons fonder, ce serait là une faute et une erreur.

Je conjure donc le Sénat de ne pas voter une loi d'exclusion, au lieu d'une loi généreuse, politique que nous avons eu l'honneur, le grand honneur de défendre avec toute la force de l'énergie que nous avons pu mettre.

M. TOLAIN déclare qu'il est impossible de séparer dans l'Eglise les séculiers des réguliers vivant ensemble sous un même régime. Or, le rapport le conteste, c'est à tort.

Le rapporteur n'est partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'en théorie, et son rapport demande des privilèges pour les congrégations.

M. MARCEL BARTHE dit que le projet peut être interprété comme un projet de droit commun.

La clôture de la discussion sur l'article 1er, mise aux voix, n'est pas prononcée.

M. MARCEL BARTHE assure que le projet de la commission, tel qu'il est rédigé, ne permet pas le rétablissement des congrégations.

Le scrutin est ouvert sur l'article 1er.

L'article est repoussé par 169 voix contre 122, sur 291 votants.

Après ce vote, le Sénat fixe l'ordre du jour de samedi et lève la séance à 5 h 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 8 mars 1883.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte a deux heures.

Pêches maritimes

La Chambre adopte le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882 du ministère du commerce (Chapitre 6. Encouragements aux pêches maritimes).—M. Ribot, rapporteur.

Les agents des Compagnies de chemins de fer

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions relatives à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. HÉRISSON dit que le gouvernement a l'intention de faire connaître ses vues sur cet important projet de loi, et demande que la discussion soit renvoyée après celle de la loi sur la caisse de retraites.

M. TIRARD déclare que le gouvernement est prêt à discuter le projet de loi relatif à une nouvelle organisation des Sociétés de secours mutuels.

Un second projet réglant les rapports des Sociétés de secours mutuels avec la caisse des retraites ne pourrait être discuté avant que cette caisse, dont l'organisation est très défectueuse, n'ait subi une réforme profonde.

La caisse des retraites coûte 17 millions par an au budget. Avant d'en développer le fonctionnement, il est essentiel d'étudier une nouvelle organisation. Le gouvernement a institué à cet effet une commission spéciale, qui prépare un projet de loi dont la Chambre sera prochainement saisie.

M. HÉRISSON n'insiste pas pour l'ajournement et se réserve de faire connaître, à la seconde lecture, l'opinion du gouvernement.

M. NADAUD rappelle qu'il y a près de trois ans que la Chambre a été saisie par lui d'une proposition relative à la responsabilité des patrons en cas d'accidents éprouvés par les ouvriers. Cette première proposition fut complétée par deux autres qui furent présentées ultérieurement.

La première, celle de M. Peulevey, a été écartée par la commission.

Dans la situation actuelle, les ouvriers blessés ont la plus grande peine à obtenir satisfaction, et ce n'est pas seulement la faute de la justice, c'est aussi celle du législateur.

C'est à cette situation que la commission propose d'apporter remède en adoptant la proposition de M. Félix Faure qui tend à régulariser la responsabilité et à organiser l'assurance.

La Chambre ne partage certainement pas la doctrine d'après laquelle les risques sont individuels et c'est tant pis pour ceux qui sont victimes d'un accident. Elle ne refusera donc pas d'étudier ce qu'il y a faire. Et la commission est prête à répondre aux objections qui seront produites.

M. PEULEVEY rappelle que la proposition de M. Nadaud tendait à rendre les patrons responsables des accidents quand ils ne pouvaient pas faire la preuve que l'accident n'était pas imputable à leur faute. Il a été démontré que cela n'améliorait pas la situation des ouvriers et que même en laissant à la charge du patron une présomption de faute jusqu'à preuve du contraire, comme le proposait M. Girard, il serait toujours facile au patron de se décharger de cette responsabilité.

Dans le système que propose la commission, on rend les patrons responsables de tous les accidents, qui arrivent aux ouvriers, quelle qu'en soit la cause.

Le patron sera responsable de tous les accidents, alors même qu'il aurait pris toutes les précautions possibles, c'est à dire qu'il sera responsable sans faute. Dans ces conditions, on peut se demander qui voudra encore être patron.

De semblables théories qui assimilent l'ouvrier à un outil sans responsabilité, inconscient en quelque sorte, sont peu de nature à relever la dignité humaine.

Les propositions nouvelles ont une autre conséquence; elles limitent les réclamations des victimes selon le caractère plus ou moins grave de l'accident.

L'article 2 détermine les chiffres des indemnités qui seront allouées aux ouvriers ou à leurs veuves, enfants ou ascendants.

La prime pour se couvrir contre ces risques serait de 10 fr. par ouvrier.

M. Nadaud a été préoccupé des difficultés que rencontre l'ouvrier pour obtenir justice en cas d'accidents : il affirme que dans 75 cas sur 100, il est impossible d'établir la cause de l'accident. Les statistiques démentent cette affirmation. Les causes restées inconnues sont extrêmement peu nombreuses.

En résumé le projet de loi bouleverse les principes fondamentaux de la société et l'orateur ne saurait le voter.

M. MARIUS POULET soutient le projet de loi comme répondant à des besoins qui jusqu'à présent, n'ont pas occupé cette Chambre.

Celui qui a la direction du travail, et recueille la plus grande part des bénéfices, doit être responsable des accidents qui se produisent. Il est bon d'étendre toutes les institutions qui ont pour objet de protéger la vie humaine. La caisse d'assurance sera un instrument salutaire pour la mise en œuvre de la loi, et il y a de grands avantages à rendre la juridiction plus simple et plus prompte.

M. FÉLIX FAURE rappelle que les conditions du travail dans l'industrie ont été profondément modifiées. Il convient d'y accommoder la législation actuellement.

L'ouvrier blessé doit faire la preuve qu'il y a eu faute de la part de l'employeur ; or, il est reconnu que sur 100 accidents, il y en a 12 dont la faute remonte au patron, 20 dont la faute est imputable à l'ouvrier; le reste représente les cas fortuits ou le force majeure.

L'ouvrier qui s'adresse aux tribunaux se trouve en face non pas du patron, mais d'une compagnie d'assurances qui a un contentieux très bien organisé et peut traîner l'affaire en longueur. Quand il n'y a pas transaction, le procès dure fréquemment deux ou trois ans.

L'orateur termine en disant qu'il faut montrer aux ouvriers qu'on s'occupe de leur s[ort].

Sur la demande de M. Graux, la suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 5 h. 40.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Conseil des ministres

Paris, 8 mars.

Le conseil, tenu dans la matinée, a décidé d'interdire le meeting ouvrier de demain, en vertu de l'article 6 de la loi du 3 juin 1881.

Les nominations de généraux de brigade sont arrêtées. Mais le secret est gardé jusqu'au conseil de samedi.

Paris, 8 mars.

Le *Temps* annonce que la police a reçu l'ordre d'empêcher demain tous les rassemblements.

Une interpellation au pavillon de Flore

Paris, 8 mars.

Le *Soir* annonce que M. Camescasse a ordonné d'enlever les affiches convoquant les travailleurs au meeting des Invalides.

M. Camescasse sera interpellé demain au Conseil municipal à ce sujet.

Le budget de l'instruction publique pour 1884

Le budget de l'instruction publique, tel qu'il va être proposé pour 1884, par M. Jules Ferry, présente un million d'augmentation par rapport aux chiffres votés par la Chambre pour 1883. De sorte qu'en 1884, le budget de l'instruction publique atteindra l'énorme chiffre de 135 millions.

L'agriculture et le gouvernement

Paris, 8 mars.

Le conseil supérieur de l'agriculture a été reçu aujourd'hui à une heure par le ministre de l'agriculture.

M. Méline a manifesté l'intention de recourir le plus souvent possible aux avis du conseil. Il s'est acquis de l'état d'avancement des travaux des sous-commissions que le conseil a constituées.

Les rapporteurs ont donné au ministre les indications désirées. En particulier, il a été annoncé que le rapport de M. Jametel sur les voies de communication et les dégrèvements était prêt.

Le ministre a affirmé ses sympathies et celles des Chambres pour l'agriculture.

Enfin, il a proposé au conseil de se réunir périodiquement toutes les semaines, si c'est possible, pour hâter la solution des questions dont il est saisi ou dont il va être saisi.

Une demande d'amnistie

Paris, 8 mars.

La cour d'appel de Lyon ne devant statuer que mardi sur les conclusions du procès de Riom le groupe de l'extrême-gauche vient de décider qu'il ne déposerait pas avant le milieu de la semaine prochaine sa proposition tendant à amnistier les condamnés de Lyon et de Montceau-les-Mines.

Le départ de M. de Brazza

Paris, 8 mars.

M. de Brazza quittera certainement Paris demain ou après demain.

M. de Brazza s'embarquera à Bordeaux le 20, sur le *Précurseur*. Ce délai est provoqué par les dernières mesures à prendre.

La mission est déjà partie en plusieurs fractions :

Le 1er janvier, se sont embarquées une dizaine de personnes; le 18 février, les membres qui sont chargés de former l'escorte de noirs; le 5 mars, le fils de M. Henri Rochefort, muni d'instructions précises ; enfin, les marchandises et les armes ont été expédiées le 1er mars de Lisbonne.

Le colonel Riu

Paris, 8 mars.

Il est inexact que le colonel Riu doit être promu général.

Riu vient d'écrire à M. Brisson disant qu'étant détaché depuis quatre ans au commandement militaire de la Chambre il croit devoir reprendre du service actif.

Il prie M. Brisson de lui prêter son appui pour obtenir un emploi de son grade en Tunisie.

Franck Byrn

Franck Byrn a été mis en liberté hier soir, à neuf heures.

Son innocence ayant été établie, le gouvernement français a refusé son extradition.

En Afrique

Alger, 7 mars.

Des avis reçus le 7 mars de Géryville, disent que le corps expéditionnaire de l'extrême-sud termine ses préparatifs.

La première colonne, sous le commandement du général Thomassin, partira demain pour Abiodsidicheik, où elle rencontrera la colonne partie aujourd'hui de Aintefra, sous le commandement du colonel Negrier.

ÉTRANGER

A Madagascar

Londres, 8 mars.

Des avis reçus de Tamatave à Londres, annoncent que l'aviso français *Vaudrieul* arrive. Quatre navires de guerre français sont actuellement sur les côtes Nord-Ouest de Madagascar.

Les Malgaches sont très excités et font des préparatifs de résistance. Aucun navire anglais n'est présent.

Chambre des communes

Londres, 8 mars.

M. Moris, répondant à M. Woerls, dit que le Portugal a déclaré qu'aucune expédition n'est préparée pour le Congo et que, pendant les négociations, aucun vaisseau de guerre ne sera envoyé sur la côte occidentale d'Afrique.

Au Vatican

Rome, 8 mars.

Le Pape a reçu aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance et de son couronnement, les félicitations de MM. Bouteneff et Errington.

LES ANARCHISTES EN EUROPE

Belgique

Bruxelles, 8 mars.

La *Gazette de Bruxelles* annonce que les communications faites au parquet par la sûreté publique ont fait entrer la procédure dans une phase nouvelle en ce qui concerne l'affaire des anarchistes. On se trouve, en effet, aujourd'hui, en présence de projets qui ne sont pas nettement définis, mais qui paraissent avoir été formés, en Belgique, chez un anarchiste bien connu.

De nouvelles visites domiciliaires ont eu lieu à Liége.

Cyvoct a subi un nouvel interrogatoire avant-hier.

On assure qu'on a vu rôder Cyvoct et Métayer aux environs de Ganshoren, quelques jours avant l'explosion.

Espagne

Madrid, 8 mars, 7 h. 10.

Les dernières nouvelles d'Andalousie publiées par les journaux madrilènes, et surtout par *El Correo*, *El Dia*, et *La Correspondencia*, confirment l'état alarmant des populations et le désir général de voir adopter des mesures plus sévères, parce que les affiliés de la Main Noire et de l'Internationale redoublent de menaces et annoncent par des lettres anonymes, notamment par celle qui a été adressée au maire de Xérès, leur intention d'empoisonner les eaux potables et l'aqueduc, ce qui accroît encore la terreur générale.

Le président de la cour d'appel de Séville est arrivé à Madrid pour fournir des renseignements au ministre de la justice.

Des dépêches officielles disent que des arrestations d'internationalistes ont été opérées dans l'Estramadure et à Barcelone.

Les sociétés ouvrières et socialistes ont lancé des invitations à un congrès qui aura lieu à Barcelone au mois d'avril.

Madrid, 8 mars.

Trois ouvriers andalous et un Italien, qui cherchaient à embaucher des ouvriers de la campagne, près de Badajoz et de Villa-Nueva, ont été arrêtés et incarcérés.

Les ouvriers des champs sont tranquilles dans l'Estramadure.

Autriche

Vienne, 6 mars.

Aujourd'hui a commencé le procès des 29 socialistes accusés de haute trahison et prévenus d'avoir pris part ou vol commis au préjudice du cordonnier Merstalinger, en vue de procurer au parti révolutionnaire les fonds nécessaires pour créer des associations.

La cour, se conformant à l'opinion de la défense, a décidé que les débats seraient publics, mais que l'audience aurait, toutefois, lieu à huis clos pendant la lecture des écrits entachés de haute trahison.

On croit que le procès durera une quinzaine de jours.

Le public est peu nombreux.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UNE MISE AU CONCOURS a eu lieu, ce matin, à l'Hôtel de Ville, pour la fourniture de cinquante casiers destinés au classement des bulletins scolaires.

Les prix suivants ont été demandés :

Par MM. Van Welden frères, 3 fr. 15 ; Arthur Duvinage, 3.40 ; J.-B. Degræve, 3,95 ; François Huvenne, 4,00 ; Lecomblez-Verschingel, 4,50 ; Joseph Derville, 4.80 ; Vronne frères, 6,75 ; Cornille Pennel, 6.95 ; Hennion Bernard, 9,50.

MM. Van Welden frères, rue Daubenton, ont donc été déclarés adjudicataires.

LES VOTES DE M. SCRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 8 mars, M. Scrépel a voté pour le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 fr. sur le budget ordinaire de l'exercice 1882 du ministère du commerce (chapitre 6 : Encouragement aux pêches maritimes).

LA GRÈVE DE CHEZ M. SCAMPS.—Les ouvriers de M. Scamps, dont nous avons annoncé, il y a deux jours, la grève, ont fait distribuer aujourd'hui, dans les rues de Roubaix, à leurs camarades, une circulaire imprimée chez M. H. Carette, rue des Bouchers, à Lille, dans laquelle ils exposent leurs griefs.

BREVET DE CAPACITÉ.— Mlles Clara Bosker, Marguerite Daudet, Marie Mathieu et Louise Roussiez, élèves de l'Institut Sévigné, que nous avons citées hier, comme ayant été admises aux épreuves écrites, viennent de subir, également avec succès, les examens oraux.

Au mois d'octobre dernier, Mlles Jeanne Crépin et Fideline Debry, élèves du même établissement, avaient aussi été reçues pour le brevet de capacité.

UN ENFANT BRULÉ. — Un brigadier de police, M. Lambin, passait hier soir, vers sept heures, dans la rue du Collège, lorsque son attention fut attirée par des cris partant de la rue du Fort.

Il se dirigea de ce côté et trouva, au milieu de la rue, un homme tenant dans ses bras un jeune enfant, dont la figure et les mains étaient couvertes de flammes.

Cet homme courut avec l'enfant dans l'usine de M. Amédée Prouvost, et fit jeter de l'eau sur le pauvre petit, espérant éteindre ainsi les flammes. On parvint seulement bientôt à les étouffer par un autre moyen.

L'enfant était dans un état épouvantable. La tête et les mains ne formaient plus qu'une plaie. Les yeux sont perdus.

On désespère de sauver la jeune victime.

Voici les causes de cet accident : La femme du nommé Louis Defesque, homme de peine, voulant conduire ses trois enfants dans leurs chambres, avait pris sur un bras le plus jeune, tenant une lampe à pétrole dans l'autre main. Arrivée à mi hauteur de l'escalier, la mère fit un faux pas. Elle tomba avec son enfant le long des marches, et le pétrole s'étant répandu sur la tête de l'enfant, prit aussitôt feu. La mère appela au secours. Des voisins entrèrent et pendant que l'un aidait la femme à se relever, un autre, comme nous l'avons déjà dit, emportait l'enfant.

Une des mains de la mère est assez grièvement brûlée. De plus, cette femme a reçu de légères contusions.

L'enfant brûlé a eu également à pâtir de la chute. Il a eu le nez écrasé. On conçoit l'émoi que cet accident a jeté dans le quartier.

L'AFFAIRE MOULARD. — Dernièrement, le tribunal correctionnel de Lille condamnait la nommée Clemence Moulard, de Roubaix, à un an d'emprisonnement et à 50 francs d'amende pour homicide par imprudence.

Clémence Moulard ayant interjeté appel, l'affaire est venue mercredi devant la cour de Douai qui a confirmé le jugement des premiers juges.

UNE SCÈNE RUE DE LA FOSSE AUX-CHÊNES. — Un mari outragé a saisi hier à la gorge un employé de commerce de Tourcoing, qu'il a trouvé, en compagnie de sa femme, dans un estaminet de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Il l'a mordu au front, l'a violemment frappé à la tête avec le manche d'un canif, et lui a meurtri tout le visage.

L'état de l'employé est assez grave. Tous trois ont été arrêtés.

UNE FAUSSE DÉCLARATION POUR UN LIVRET. — Un ouvrier tisserand, nommé Joseph Servais demeurant dans la grande cité du Pile, a été arrêté hier, pour avoir donné un faux nom en demandant un livret à la Mairie.

Un groupe de liseurs, désirant se constituer en chambre syndicale, invite tous les ouvriers de la même corporation, à bien vouloir se présenter à la réunion générale, qui aura lieu le dimanche 11 mars, à 5 heures précises du soir, rue de Blanchemaille, estaminet Duchateau, Roubaix.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du mardi 6 mars, M. Debuchy a voté: 1° contre la première partie de l'amendement de MM. Sadi Carnot, Lesnerbonnier et plusieurs de leurs collègues; 2° n'a pas pris part au vote dans le scrutin pour la 2e partie; et 3° n'a pas pris part au vote dans le scrutin pour l'ensemble.

UN JEUNE VOLEUR. — Henri Roger, âgé de 16 ans, rattacheur, demeurant chemin des Mottes, est entré dernièrement dans un estaminet. Ce n'était point pour boire, c'était pour constater l'état de la caisse. Il n'a pris qu'un franc, c'est une somme bien minime, mais tout vol est coupable; Roger a été arrêté.

ACCIDENT.— Edouard Steenland, âgé de douze ans, employé chez M. Delattre, fabricant de chicorée, a eu, hier, trois doigts de la main droite écrasés dans un engrenage.

ACCIDENT DE VOITURE. — Le nommé Henri Malfait, domestique, conduisait hier deux chevaux attelés à une voiture à quatre roues. En face de Saint Christophe, ces chevaux, effrayés par la voiture d'un boulanger qui passait rapidement, s'emportèrent, et le malheureux domestique tomba entre l'avant-train et les roues qui lui passèrent sur le corps.

Reconduit à son domicile, Malfait fit appeler le docteur Dewyn, qui lui donna les soins les plus empressés.

LILLE

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD. — La réunion mensuelle de la Société aura lieu le samedi 10 courant, à trois heures de l'après-midi.

Dans sa dernière séance, la Société a décidé qu'il serait accordé un témoignage de satisfaction et d'estime à MM. César Huidiez, sculpteur ; Auguste Duez, entrepreneur ; Narcisse Vandenbergh, entrepreneur.

Elle s'est occupée aussi de l'architecture aux Salons, puis d'un programme de concours pour le Palais des Beaux-Arts de Lille.

On annonce la nomination de M. Gaultier-Deloncle, directeur actuel du Grand-Théâtre de Lille, comme directeur du Théâtre du Capitole de Toulouse; le Conseil municipal de cette ville vient de voter une subvention de 15,000 fr. pour l'année théâtrale 1883-1884.

GENDARMERIE. — Un rapport du ministre de la guerre relatif aux enfants de troupe de la gendarmerie, rapport approuvé par le président de la République, demande l'augmentation de l'effectif de ces enfants.

En vertu de ce rapport, le nombre des enfants de troupe, qui était de 8 pour le Nord (416 gendarmes), est porté à 14, et le chiffre de 8 pour le Pas-de-Calais (323 gendarmes) est porté à 10.

BREVET DE CAPACITÉ.— Nous apprenons avec plaisir que Mlle Geurion, élève du pensionnat de Mme Gosselet vient d'obtenir son brevet de capacité.

INSTRUCTION PUBLIQUE —*Brevet élémentaire.* — Demoiselles admises définitivement : Ackem, Ballengbien, Basin, Bernard, Berteloot, Beyaert, Blanchart, Bottiaux, Boscher, Bourgeois, Boussemaert, Bouvart, Braecq, Bregeerd, Caby, Carissimo, Caron, Carrez, Cateau, Chartier, Chuffart, Charpentier, Claerbout, Colombelle, Cousin, Couvreur, Cremont, Crespel, Cristin, Daudet, Fievet, J. Olivier, Houvenaegbe, Cuvelier, Daussin, Debreu, Defossez, Delacenserie, Delahousse, Delcroix, Mousin, Dercn, Desprez, Deweppe, Dousy, Dubois, Menchez, Darcq, Delmotte, Delerue, Delbaye, Desezenne, Deprat, Dequeker, Villain, Duquenne, Dubrau, Dujardin, L. Dumont, Dumoulin, Duriez, Durot, Farvacque, Fauchez, Gaurion, Ginalhac, Grandel, Grau, Sturbois, Leclercq, Lecouvez, C. Lefebvre, Legrain, Leroux, Lesage, Hubbeu, Heuclin, Jacquart, Jourdeuil, Lacombé, Laniscat, Larrière, Lebrun, Lenfant, Flipo, Hannecart, Hary, Hedde, Houbart, Houriez, Lessens, Levy, Preuvost, Tournay, Loridant, Thieulleux, Lheureux, Lollivier, Mahieu, Roger, Malsgié, Mallet, Marquant, Moliez, Mortier, Noël, Olivier, Paquet, Parsy, Pernez, Picavez, Ptilois, Rigaud, Mavochini, Ronieux, Rouselez, Sainléger, Samsin, Saunier, Snackers, Somers, Vaneufuille, Verbecke, Vergriete, Wannebrouck, Wattel.

NOYÉ — On a retiré, hier, de la Haute-Deûle, près le pont de Canteleu, le cadavre d'un homme, dont on n'a pu établir l'identité.

Il a été transporté à la Morgue.

VOL. — Un charpentier de Fives, le sieur Claise, vient d'être victime d'un vol avec effraction. On s'est introduit dans son logis en son absence et on a pris une somme de 190 francs enfermée dans un coffre.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 8 mars :

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 francs sur le budget ordinaire de l'exercice 1882 du ministère du commerce (chapitre 6: Encouragement aux pêches maritimes):

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, de Marcère, Masure, Outters, Scrépel, Trystram:

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Debuchy, Plichon, des Rotours, Pierre Legrand.

La Chambre a adopté.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD.—Voici les recettes du 19 au 25 février 1883 et du 1er janvier au 25 février 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 19 au 25 février. — Nombre de voitures en 1883 : 383 ; en 1882 : 371. — Recettes en 1883 : 23,439 55 ; en 1882 : 23 825 15 — Différence en moins : 385 fr. 60. — Moyenne par voiture en 1883 : 61 fr. 19; en 1882 : 63 fr. 18.—Différence en moins : 1 fr. 99.

Du 1er janvier au 25 février. — Nombre de voitures en 1883 : 3,019 ; en 1882 : 2,924. — Recettes en 1883 : 203.430 05 ; en 1882 : 190,408 00. — Différence en plus : 13,022 05. — Moyenne par voiture en 1883 : 67 fr. 38 ; en 1882 : 65 fr. 11. — Différence en plus : 2 fr. 27.

CAMBRAI. — Mme Bernard, mère du député de la 1re circonscription de Cambrai, est décédée mercredi, vers dix heures du soir, à Aubencheul-au-Bac, dans sa 87e année.

DOUAI. — *Distinction.* — M. Cambon, consul général de France en Tunisie, vient d'envoyer à M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des Lettres de Douai, la croix de commandeur du Nicham Iftikar.

— On sait qu'à l'occasion du concours de Levallois-Perret, où les Orphéonistes douaisiens ont battu tous leurs concurrents, le ministre des beaux-arts a décerné les palmes académiques à M. Hurtrez, directeur de cette vaillante Société.

La remise officielle de cette distinction sera faite samedi, 10 courant, par M. Merlin, sénateur-maire de Douai.

SAINT-BENIN. — Lundi dernier, vers neuf heures du soir, le nommé Ed. Bricout, âgé de 42 ans, charron, à Saint-Benin, s'est noyé, dans un fossé.

PETITE-SYNTHE. — Un habitant de cette localité, M. Henri Baer, vient d'être le héros d'un drame épouvantable, dont Namur a été le théâtre.

Voici les faits :

Jeudi dernier, un assassinat était commis à Namur, rue des Bourgeois. Après le crime l'assassin se brûlait la cervelle.

Ce malheureux, nommé Henri-Charles Baer, âgé de 27 ans, né à Petite-Synthe, voyageur de commerce, était arrivé dans le courant de la journée, venant de France. Il se rendit dès son arrivée, rue des Bourgeois, chez une femme de mœurs légères, nommée Catherine Femper. Une discussion de jalousie s'éleva entre lui et cette femme. Baer la termina en tirant sur elle un coup de revolver; puis, il tourna l'arme contre lui et s'administra la seconde décharge.

Au bruit des deux détonations, on accourut. La porte de la chambre fut enfoncée.

La femme Femper était étendue raide-morte, sur le parquet. Le coup qu'elle avait reçu l'ayant foudroyé. Quant à Baer il s'était logé une balle dans la tête. Il était mort.

Les deux cadavres ont été transportés à la morgue pour être soumis à l'autopsie.

DUNKERQUE. — *Un ignoble personnage.* — On a arrêté un journalier, nommé Auguste Obry, âgé de 31 ans, pour attentat à la pudeur.

— *La question des Waeteringues.* — On lit dans l'*Autorité* de Dunkerque :

« Il y a longtemps que nous n'avons pas entretenu nos lecteurs de cette intéressante affaire. Plusieurs nous ont demandé des renseignements sur sa solution. Voici ce que nous avons pu recueillir :

» L'enquête n'a donné que des résultats négatifs, de telle sorte que le but dont elle était le préliminaire doit être abandonné.

» Les documents réunis se répartissent de la manière suivante :

» Ayant adhéré sans conditions, à la modification des statuts: 8,902 hectares.

» Ayant adhéré à la modification des statuts, en protestant toutefois contre les articles qui tendent à la suppression de l'autonomie du syndicat : 2,689 hectares.

» Ayant refusé absolument toute modification aux statuts: 10,600 hectares environ.

» Le territoire des Waeteringues comprend 39,240 hectares, conséquemment la moitié à peine s'est prononcée, et encore parmi elle, il y a deux fois plus d'adhérents au *statu quo* que d'autres accessibles aux modifications.

» Il résulte donc de l'enquête que les Waeteringues désirent rester ce qu'ils sont. Ils sentent qu'en modifiant quoi que ce soit de leur fonctionnement actuel, cela entraînerait des conséquences fatales : *Sint ut sint, aut non sint!*..

» En présence de cet échec, d'aucuns prétendent que l'administration peut revenir sur cette question, avec d'autres procédés. C'est possible, mais il y a un point capital qu'on ne saurait supprimer, sans violer les règlements : c'est que le silence implique le maintien du *statu quo*. Ainsi, dans l'enquête plus de 20,000 hectares ne se prononçant pas, donnaient de cette manière leur adhésion à l'ordre de choses en fonctions

» Il n'est guère possible de trouver un biais pour redresser cet insuccès. Certains moyens, du reste, ont été déjà employés pour arriver aux piètres résultats que nous indiquons. Il nous revient que beaucoup de protestations ont été écartées sous prétexte de formalités administratives mal ou non remplies. Cela n'a pas empêché l'enquête de donner des résultats contraires au but poursuivi par l'Administration

» L'affaire est donc enterrée absolument. Il n'est personne dans les Waeteringues qui cherchera à s'en plaindre. » G. B. »

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS, se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 8 mars ;

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300,000 fr. sur le budget ordinaire de l'exercice 1882 du ministère du commerce (chapitre 6 : Encouragements aux pêches maritimes):

Ont voté pour : MM. Ansart, Desprez, Fanien, Florent Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert:

N'ont pas pris part au vote : MM. Boniliez, Bridou, Ribot.

La Chambre a adopté.

CALAIS. — Calais, 8 mars. — La tempête a continué à souffler toute la nuit.

Ce matin, le vent souffle avec moins de force et a un peu tourné à l'Est.

— *Chambre de commerce de Calais.* — Le bureau de la Chambre de commerce se trouve ainsi composé : MM. Paul Devot, président ; E. Fournier, vice président ; Crespin, trésorier ; Henry, secrétaire.

— C'est lundi prochain 13 mars, que viendra devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai, l'affaire des Eaux de Guînes, intentée à propos de la malheureuse catastrophe survenue à Saint-Pierre-lez-Calais, le 20 janvier 1882.

COQUELLES. — Dimanche 3 mars, la voiture de M. Damasse qui conduisait trois personnes est tombé dans le Waterzand, profond de 4 mètres. Grâce aux prompts secours organisés, on n'a eu à déplorer la mort de personne.

BÉTHUNE. — On annonce la mort de M. Dansou, un des plus anciens membres du Conseil général du Pas-de-Calais, médecin en chef de l'hospice civil et militaire de Béthune, chevalier de la Légion d'honneur.

LA TEMPÊTE

Des détails nous parviennent sur les sinistres maritimes occasionnés par la bourrasque qui sévit depuis quelques jours, affectant notre littoral depuis l'Océan Atlantique jusqu'à la mer du Nord.

On lit dans l'*Autorité* de Dunkerque :

« Depuis deux jours le vent fait rage encore sur nos côtes. Après un temps magnifique, nous avons eu, à partir du 6 mars, un temps épouvantable.

» Hier soir la neige est tombée à tel point que les rues se sont revêtues du blanc manteau que vantent les poëtes, mais qu'apprécient fort peu les piétons

» Jusqu'ici nous n'avons, heureusement, pas de sinistres à enregistrer sur nos côtes.

» Il paraît, toutefois, que la tourmente que nous subissons n'est qu'un avant-coureur d'un cyclone terrible qui doit nous arriver vers le 20 mars. On nous rapporte que prochainement, en vue de parer à tout sinistre, la sortie du port du Havre sera interdite. Nous publions cette nouvelle sérieuse sous toute réserve, quoiqu'elle nous parvienne d'un habitant de cette localité.

» Au sujet de cette tempête, un capitaine de navire nous affirmait avoir lu dans un journal de Montréal un avis, adressé aux armateurs de navires, et qui leur conseillait de laisser leurs navires au port, car, selon ce journal, la tourmente qui doit nous arriver, balaiera l'Océan avec une force irrésistible. »

— A la suite de la tempête qui s'est abattue sur nos côtes, la mer a rejeté sur la plage, entre Zuydcoote et Ghyvelde, une très-grande quantité de marchandises de valeur, consistant principalement en caisses de poudre, tabac, tissus, liqueurs, etc.

On dit aussi que des caisses d'armes auraient été recueillies, mais nous n'avons pas encore pu nous assurer du fait.

Un débris de planche sur lequel on peut lire « Hambourg, » fait supposer que toutes ces marchandises proviendraient d'un navire allemand qui se serait perdu dans nos parages.

ROSENDAEL. — On recueille en ce moment des épaves nombreuses sur le littoral de Rosendaël, entr'autres une caisse pesant près de 300 kilogs. On craint à chaque instant d'apprendre des sinistres. La tempête est un peu calmée, mais la mer est toujours démontée.

GRAVELINES. — Un sauvetage opéré dans des conditions bien périlleuses a eu lieu hier matin :

Vers les huit heures, les marins du port aperçurent un bateau-pêcheur tout dépareillé, balancé par les flots.

Le canot de sauvetage fut immédiatement lancé à la mer par nos courageux pilotes, qui furent assez heureux, après bien des efforts, pour rejoindre le navire en détresse. Cinq hommes de l'équipage sur six qui étaient encore à bord, ainsi que le petit mousse, furent ramenés dans le port sur le canot de sauvetage.

Les soins que réclamait leur état leur furent prodigués.

Le navire, complètement détruit, a dû être abandonné.

Quant au sixième homme de l'équipage, il a été élingué hors du bord, hier après-midi, vers trois heures, en face du hameau de Waldam, commune d'Oye. Le navire perdu est un bateau pêcheur du port de Trouville.

On écrit d'Etaples (même département) :

« Un bateau de pêche de Boulogne, le n° 1366, trompé par le brouillard qui régnait sur la région dans la nuit de lundi à mardi, s'est mis à la côte, en face les garennes de Camiers.

» L'équipage a pu gagner sain et sauf le rivage. Quant au bateau, il n'est pas probable qu'on puisse le renflouer. »

— On télégraphie d'Ostende, le 7 :

« La chaloupe n° 40 de Trouville, patron-armateur Adolphe Penettre, s'est jetée à la côte après avoir perdu un homme d'équipage en pleine mer.

» La chaloupe n° 39, de Blankenberghe, patron Jean Gezalle, a coulé bas ici. Le patron a été noyé.

» Enfin, la chaloupe n° 9, de Blankenberghe, patron Joseph Merat, a sombré devant ce port. Tout l'équipage de l'embarcation a péri dans ce naufrage. »

On mande d'Anvers, le 7 :

« C'est hier à deux heures de relevée que la bourrasque a exercé à Anvers tous ses effets sur la marée. Cette dernière a atteint la côte 8 m. 50 à l'ancienne écluse du bassin, ce qui a causé l'inondation jusqu'à une hauteur de deux mètres, de la presque totalité des caves des rues de Nassau, d'Amsterdam, de Cologne et en somme tout autour des bassins.

» Les pompiers étaient activement occupés ce matin à l'épuisement des caves inondées.

» Ce matin la marée n'avait plus rien d'anormal. »

On mande de Scheveningue (Hollande):

« Mardi matin, 60 chaloupes avaient mis à la mer pour aller à la pêche. Le vent les obligea bientôt à revenir pour la plupart. L'une des embarcations fut malheureusement empêchée d'aborder par le ressac qui la rejetait avec opiniâtreté. Le mât fut brisé par une grosse lame, de sorte que l'esquif fut à la merci des flots et chavira sous les yeux des centaines de personnes assistant de la côte à cette catastrophe. L'équipage fut précipité par-dessus bord et périt dans les flots. La chaloupe elle-même fut bientôt jetée à la côte et reconnue comme étant la *Zender vlijt yeen zegen*, patron P. De Most armateur J.-B. Tuyt. »

Des bateliers retournés dans le port rapportent avoir vu un second bateau chaviré, un homme se trouvant sur la quille et faisant des signaux de détresse avec sa casquette. Une lame enleva le malheureux qui périt. Cette seconde embarcation serait le bateau *Noord en Zuinholland*, patron C. Pronk, armateur Den Dulk. L'équipage se composait de 8 hommes.

On signale d'autres sinistres partiels.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 MARS. — Hélène Deschaeck, rue de Tourcoing, cité St-Louis, 1 — Auguste Salomon, boulevard d'Halluin, maisons Salomon. — Amédée Garrein, rue des Anges, cour Duhamel, 3. — Flore Parent, rue de Lannoy, carrière Loridan. — Daniel Boeykens, rue d'Espagne, 29. — Jeanne Deboodt, rue de Toulouse, 7. — Oscar Chantry, rue de Bouvines, 13. — Jeanne Wibaux, rue Meyerbeer, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 MARS. — Florimond Delebecque, 2 mois, sentier du Ballon, cour Caby. — Angélique Parent, 3 mois, rue Marceau, cour Constant, 6. — Cyrille Polinsky, 26 ans, maçon, dans le canal, près le Beau-Chêne. — Julien Wacrenier, 54 ans, employé de commerce, rue du Collège, 132. — Julie Hauwel, 41 ans, ménagère, quartier de la Vigne, allée de la Bourde. — Hortense Godefroid, 51 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Vandeputte, 207. — Gustave Florquin, 2 ans, rue de la Croix, 77. — Charles Dewasch, 4 ans, Hôtel-Dieu. — Catherine Dabus, 81 ans, pensionnaire, à l'Hospice.

Etat-civil de Tourcoing.— NAISSANCES du 7 mars. — Anatole Minet, rue du Tilleul. — Etienne Destuer, rue du Château. — Marie Desplechin, rue de la Blanche-Porte. — Paul Scritte, rue de la Croix-Rouge.

Décès du 7 mars. — Jean-Baptiste Hardaen, 20 mois, rue Lepers, Tossée.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SEGARD-LEMARRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Nelia-Henriette SEGARD, née à Estaires, décédée à Roubaix, le 8 mars 1883, à l'âge de 2 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 10 mars 1883, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ermitage, 16 bis.

Les amis et connaissances de la famille WACRENIER-LEMAHIEU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Julien WACRENIER, décédé subitement à Roubaix, le 7 mars 1883, à l'âge de 54 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le vendredi 9 dudit mois, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 10, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 132.

BELGIQUE

ANVERS. — *Les anarchistes.* — On écrit d'Anvers à la *Gazette* : — « Nous avons eu ici, quelques jours avant l'explosion de la bombe Gansboren, une manifestation anarchiste dont je n'ai pas cru devoir vous parler, la petite fête ayant fait un fiasco complet ; mais j'ai appris depuis que la police anversoise n'a pas été aussi indifférente que moi aux faits et gestes de nos nihilistes.

» Je pourrai peut-être vous donner avant peu des renseignements intéressants sur certaine enquête qui se poursuit actuellement et qui se rattache à l'affaire de Ganshoren.

» Un incident qui mérite d'être mentionné se rapporte à la manifestation anarchiste dont je viens de vous parler. Les frères et amis d'Anvers étaient allés à la gare attendre les compagnons et compagnonnes de Liége et de Bruxelles. Le train étant arrivé et le cortège se formait avec ses drapeaux rouges, ses bonnets phrygiens, etc., etc., quand un officier du génie, M. le lieutenant-colonel K..., qui se trouvait là par hasard, vit un sous-officier au beau milieu des groupes.

» — Votre place n'est pas ici, lui dit-il. — Rentrez à la caserne.

» Le sous-officier obéit, mais le lieutenant-colonel K... fut hué de la belle façon.

» Un quart d'heure après, cet officier, qui se trouvait devant le *Café de l'Empereur*, place de Meir, fut l'objet d'une manifestation hostile dont il ne fit que rire, du reste, de la part des internationalistes et des femmes, au nombre d'une trentaine, qui les accompagnaient.

» On avait organisé, au théâtre des Variétés, un meeting dans lequel un socialiste allemand, M. Vollmar, devait prendre la parole et, pour le soir, un grand bal des victimes, à 50 centimes d'entrée. Il n'y avait pas 150 personnes au meeting et pas cent au bal. C'était lugubre.

» Les anarchistes font distribuer ici, depuis quelques temps, un petit journal intermittent, imprimé à Bruxelles, quoiqu'il porte la signature d'un éditeur anversois. Il est envoyé à Anvers par paquets et distribué gratis. L'*Opstand*, tel est son nom, est positivement féroce. Il annonce dans son dernier numéro que le jour approche où l'infâme bourgeoisie sera hachée menu comme chair à pâté. Le numéro se termine par un article *Variétés*, sur l'art de fabriquer la dynamite en chambre. »

BRUXELLES. — Le Roi va mieux ; mais il n'est pas tout-à-fait rétabli. On cite même que la promenade à cheval dont les journaux ont fait grand bruit et qu'ils ont annoncée comme le signal d'une guérison complète est un sim-